

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 20 juin 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jean-Yves LETESSIER	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Michel LHULLIER a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Denis LECLUZE, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 20 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 24		

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-24 : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de renforcer l'équipe de gardiens de déchèteries,
Le Président, propose de créer deux postes pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions de gardien de déchèteries.
Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Les dépenses pour ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2025.

Ainsi délibéré en séance,
Le 27 juin 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 4 JUIL. 2025

Mis en ligne le : - 7 JUIL. 2025